



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Numéro du Marché : **AO N°11/2026**

Dénomination du Marché : **FOURNITURE DE GROUPES, DE PIÈCES DE RECHANGE ET PRESTATION DE SERVICES POUR LA MAINTENANCE DES GROUPES PERKINS DES CENTRALES REGIONALES DE SENELEC**

Nombre d'entreprises ayant retiré le DAO : Cinq **(05)**.

Nombre d'offre reçue : Cinq **(05)**.

Nom et adresse de l'Attributaire Provisoire :

👉 **TOP STRUCTURES** : Hann Maristes 2 S007 Dakar Sénégal.

LOT 1 : Fourniture de pièces de rechange et réalisation des maintenances 12 000 heures des groupes électrogènes Perkins des centrales régionales de Senelec.

- **MONTANT** : cent soixante-dix-huit millions deux cent cinq mille deux cent soixante-dix-sept **(178 205 277) FCFA HT-HD**.

LOT 2 : Fourniture, remplacement, installation et mise en service de groupes électrogènes Perkins capotés et insonorisés pour les centrales régionales de Médina Yoro Foulah et Salémata.

- **MONTANT** : cent quatorze millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante et un **(114 325 451) FCFA HT-HD**.
- **Délais de réalisation** :
 - ✓ **Fourniture lot 1** : Deux **(2)** mois après notification du contrat ;
 - ✓ **Fourniture lot 2** : Trois **(3)** mois après notification du contrat ;
 - ✓ **Services connexes pour chaque lot** : dix **(10)** jours à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84 alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics en vertu de l'Article 90 dudit Code.

Le Directeur Général